

CAUSES CÉLÈBRES

Madame Lafarge (1840)

Suite.

“ Lié, depuis bien des années, avec la famille de Marie Cappelle, ce n'est pas sans éprouver les sentiments les plus pénibles que j'ai appris les affreuses accusations qui, depuis plusieurs mois, n'ont cessé de s'accumuler sur la tête de cette infortunée ; j'ai déploré bien vivement le malheur d'une existence si cruellement accablée, et j'ai, comme tous ses amis, fondé des espérances consolantes sur la conviction que vous n'avez cessé de conserver de son innocence. S'il s'agit de rendre hommage aux aimables qualités de Marie Cappelle, si c'est ce témoignage que vous invoquez de moi, je le porterai sans hésitation, et je dirai en toute sincérité que cette jeune personne, que j'ai vue pendant quelque temps qu'elle a passé après la mort de sa mère chez ma belle-mère, madame de Valence, possédait tous les charmes de caractère qui font le bonheur d'un intérieur de famille. Je l'ai connue constamment douce, obligeante, égale et empressé à rendre service à tout le monde. Il est à ma connaissance que, quelques mois plus tard, elle alla demeurer dans une terre de Villers-Cotterets, chez M. Collard, son grand-père, et qu'elle soigna ce vieillard jusqu'à sa mort avec le plus tendre dévouement. Je sais qu'elle était aimée des nombreux amis de sa famille, et que l'attachement des domestiques lui était acquis.

“ Je fais les vœux les plus vifs pour que vos efforts soient couronnés d'un plein succès, et que les débats qui vont s'ouvrir amènent la justification complète de celle dont vous avez embrassé la défense, et viennent consoler sa famille affligée.

“ Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

“ Maréchal GÉRARD.

“ Ce 7 août 1840.

Voilà quelle était la fille dont Lafarge demanda la main. Veuf, il se présentait comme riche : il évaluait entre 30 et 40,000 fr. son revenu annuel ; il transformait le Glandier en un château de plaisance ; il fixait à 80,000 fr. ses apports mobiliers. Et cependant il en était réduit aux plus déplorables expédients, aux billets faux.

Suels furent les sentiments avec lesquels Marie Capelle accueillit ce projet d'union ? Le ministère public a dit qu'elle avait eu hâte de terminer ce mariage, c'est le contraire qui est la

vérité. Qu'on lise la lettre suivante, écrite par Marie Capelle, la veille de son mariage, à M. Elmore, ancien ami de la famille :

“ Je veux vous écrire une grande nouvelle, mon cher monsieur Elmore, une nouvelle que je ne crois guère, qui m'étonne plus qu'elle ne vous étonnera. Enfin, moi si difficile, si réfléchissante aux mauvais côtés de toute chose, je me marie en poste.

“ Mercredi, je vois un monsieur chez Musard ; je lui plais, et il ne me plaît pas beaucoup. Jeudi, il se fait présenter chez ma tante ; il se montre si soigneux, si bon, que je le trouve mieux. Vendredi, il me demande officiellement. Samedi, je ne dis pas oui, mais je ne dis pas non, et dimanche, aujourd'hui, les bans sont publiés !...

“ J'étouffe de mille sentiments divers. (C'est fini... Voici les détails que je puis vous donner : M. Lafarge a vingt-huit ans, une assez laide figure, une tournure et des manières très sauvages, mais de belles dents, un air de bonhomie, réputation excellente ; il est maître de forges, a ses propriétés dans le Limousin, à 130 lieues de Paris, une belle fortune, un joli château, autant que je puis en juger par un plan qu'il m'a donné. Il revient tous les ans à Paris pour ses affaires. Du reste, il m'adore, ce qui me semble assez doux ; il aime les chevaux. Le haras de Pompador est à une demi-lieue du Glandier, et c'est à cause de ses belles courses qui ont lieu le 17 août qu'il désire cette excessive presse qui me fera marier avant cette époque...”

Veut-on surprendre les sentiments de Marie Cappelle dans une lettre d'un sens plus intime encore ? Elle écrit, le 30 juillet 1839, à Ursule Durand, une de ces vieilles *mies* de la patriarcale famille des Cappelle :

“ Ma bonne Ursule, je viens t'embrasser ainsi que ma sœur, et je suis sûre que vous êtes bien heureuses toutes deux de mon bonheur. Mon mari n'est pas très beau, mais parfaitement bon ; il m'adore, et me comble déjà de soins et d'attentions délicates. Comme il y a de grandes fêtes près de chez lui, des courses de chevaux, des bals, etc., il m'a demandé en grâce de me marier le 12, ce que j'ai promis... N'oublie pas mon chapeau de cheval. Mon mari futur adore monter à cheval, il a deux chevaux de selle et deux de voiture. Il me donne un délicieux habit vert. (Cet habit fut mangé par les rats du Glandier et détermina un des achats d'arsenic.)

“ J'ai le dessin de mon petit château qui est charmant ; il y a de belles mines dans le jardin, une rivière qui passe sous les fenêtres ; c'est à peu près grand comme Villers-Hellon.

“ M. Lafarge aime à recevoir du monde chez lui, il en a très souvent ; vous viendrez me voir, je l'espère bien. Ce sera un voyage très sain pour la santé de Valentino, et rien ne me rendra plus heureuse que cette possibilité de recevoir ceux qui m'ont si bien reçu. Ma bonne Marie aura de l'excellent café qui l'attendra : je me brouille avec elle si elle ne vient pas bientôt.

“ On m'a déjà donné un délicieux piano de Pleyel, qui est dans le salon de ma tante, et qui va partir pour Glandier, afin de me recevoir. N'est-ce pas une aimable attention ? Sachant que j'aime les bains, il a écrit sur le champ pour que je trouve une salle de bains toute prête, qui fasse mon cabinet de toilette : il en est de tout ainsi ; je ne puis former un désir qui ne soit accompli ou promis. C'est le contraire de tous les mariages ; chaque jour nous découvrons quelque chose de mieux en caractère, fortune, etc. Je n'ai pas perdu pour attendre.”

Ce sont là des minuties peut-être, mais qui montrent jusqu'à l'évidence que Marie Cappelle acceptait sans arrière-pensée son nouvel avenir qu'il n'y avait pas dans son cœur la trace la plus légère d'un amour contrarié.

Le mariage s'est accompli : la défense arrive à cette fameuse lettre du 15 août, représentée par l'accusation comme une œuvre infernale, où toutes les mauvaises passions sont renfermées. La lettre est étrange, c'est vrai, mais les assertions romanesques qui y abondent sont démenties par les faits. C'est un acte de démence accidentel et fugitif, qui s'explique par les circonstances. Quelques jours après, le 21 août, madame Lafarge écrira à Mme la baronne Garat, sa tante, et, après lui avoir confié ses déceptions *limousines*, elle ajoutera : “ Je demeurai bouleversée pendant vingt quatre heures. Alors je me secouai, je regardai autour de moi ; j'étais marié, j'avais adopté cette position ; elle se trouvait extérieurement fort déplaisante, mais avec de la force, de la patience, et l'amour de mon mari, je pouvais en sortir. Aussi, je pris mon parti de bonne grâce...”

Et voilà madame Lafarge qui s'arrange dans sa vie nouvelle, qui fait des projets, qui s'habitue à tout avec une bonne grâce et sans arrière-pensée. Mille petits détails cités par Me Paillet le prouvent. La lettre du 15 août, cette base de l'accusation, est donc à jamais effacée ; et, suivant pas à pas le nouveau ménage, le défenseur trouve partout des preuves évidentes que la paix et l'amitié la plus sincère y règnent désormais.

Le 2 septembre, elle écrit à madame Garat :

“ Charles voit par mes yeux, sent ce